

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 avril 2012
(convocation du 2 avril 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h
Mme. FAYET Véronique à Mme. SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h
Mme. BREZILLON Anne à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry
M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45
Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
M. EGRON Jean-François à Mme. LACUEY Conchita
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean

M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
M. LOTHAIER Pierre à M. SIBE Maxime
M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55
Mme. PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45
Mme. WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Réseau tbc - Desserte de la foire internationale de Bordeaux
☐ Convention de partenariat 2012 - Décision - Autorisation

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La liaison directe gare Saint-Jean / Parc des expositions par les transports en commun a été mise en place par la Communauté urbaine depuis 1996 à l'occasion de la foire internationale de Bordeaux, puis reconduite chaque année depuis cette date.

Depuis la mise en service du tramway (lignes A, B, C) le trajet de cette navette s'effectuait entre la place des Quinconces et le Parc des expositions.

En raison de l'extension du réseau tramway (ligne C aux Aubiers), cette navette spécifique a été supprimée, la liaison directe avec le Parc des Expositions étant désormais assurée par les lignes existantes du réseau Tbc, notamment la Lianes 14 qui fait l'objet d'un renforcement à l'occasion de cette manifestation.

De plus, et afin de limiter les démarches pour les visiteurs de la foire, cette desserte par les transports en commun est complétée par une convention de partenariat entre la Société par Actions Simplifiée « Congrès et Expositions de Bordeaux », la société Kéolis Bordeaux et la Communauté urbaine de Bordeaux, permettant de proposer aux usagers une tarification globale.

Ces deux points sont détaillés ci-après :

1) DESSERTE DE LA FOIRE INTERNATIONALE DE BORDEAUX

La desserte de la foire internationale est prévue dans le cadre du contrat de délégation de service public signé avec Keolis Bordeaux.

Toutefois, au vu des situations vécues sur l'année 2011 et afin de ne pas connaître les mêmes dysfonctionnements sur le réseau, il est proposé une répartition différente des renforts contractuels prévus et détaillés dans la convention tout en restant dans l'enveloppe kilométrique.

Ces nouveaux renforts sont détaillés ci-dessous :

- Mise en place de renforts le mardi 15 mai (journée des seniors) et le vendredi 18 mai : *2 bus supplémentaires de la Lianes 14 entre les Aubiers et le Parc des Expositions de 9h à 12h puis de 16h à 19h afin de porter jusqu'à 5' la fréquence sur ce tronçon*
- Mise en place de renforts dès le matin les samedis :
Fréquence de 7'30 sur la Lianes 14 de 10h à 14h et fréquence de 6' entre les Aubiers et le Parc des Expositions de 14h à 19h
- Mise en place des renforts dès le matin les dimanches et fêtes :
Renforts supplémentaires dès 9h pour proposer de manière progressive une fréquence allant jusqu'à 15' puis renforts supplémentaires l'après midi afin d'atteindre une fréquence de 10' entre les Aubiers et le Parc des expositions
L'offre tramway gardera son offre régulière (fréquence 15' le matin et 10' l'après midi), le renfort d'offre mis en place en 2011 n'ayant pas été utile.

Il convient également de noter que la Lianes 14 fait l'objet de renforts lors de la nocturne.

Par ailleurs, dans la mesure où les véhicules de la Lianes 14 ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite, il est également proposé la mise en place d'une desserte spécifique par un véhicule dédié intervenant sur demande de 10h à 20h (horaires d'ouverture de la foire).

2) CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX, LA SAS CONGRES ET EXPOSITIONS DE BORDEAUX ET LA SOCIETE KEOLIS BORDEAUX

Afin que la meilleure attractivité possible pour les transports en commun soit assurée à l'occasion de cette manifestation, un partenariat a été réalisé entre la SAS Congrès et expositions de Bordeaux, la société Kéolis Bordeaux et la Communauté urbaine de Bordeaux.

Le titre « ticket foire » est reconduit : il comprend une vente conjointe d'une entrée à la foire, d'un titre libre circulation une journée sur le réseau ainsi que l'entrée au parc relais.

Ce titre sera vendu 7,90 € (valeur d'entrée à la foire) dans les Espaces-Accueil du réseau Tbc (Gambetta, Quinconces, Saint-Jean et Buttinière) ainsi que dans les parcs relais.

Congrès et expositions de Bordeaux s'engage à mettre à la disposition de la société Kéolis Bordeaux un volume de 3000 entrées à la Foire (volume correspondant aux ventes constatées ces dernières années).

Les recettes des 3000 premières ventes du « ticket foire » sont totalement affectées aux recettes du réseau communautaire de transports en commun.

Les recettes supplémentaires sont affectées pour moitié aux recettes du réseau et pour moitié au comité des expositions.

En matière de communication, la société Kéolis Bordeaux prendra en charge l'ensemble des frais de communication liés à cette opération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté

VU la délibération n°2008/0714 du 28 novembre 2008 approuvant la convention de délégation de service public.

VU la convention signée le 1^{er} avril 2009.

VU l'avenant n°1 approuvé par délibération n°2010/008 3 du 19 février 2010.

VU l'avenant n°2 approuvé par délibération n°2010/083 2 du 26 novembre 2010.

VU l'avenant n°3 approuvé par délibération n°2011/073 4 du 14 octobre 2011.

ENTENDU le rapport de présentation

DECIDE

Article 1 : d'approuver le renforcement du réseau de transport, tel que décrit ci-dessus.

Article 2 : la mise en place d'un titre spécifique dénommé « ticket foire » d'une valeur de 7,90 €.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 avril 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 MAI 2012

PUBLIÉ LE : 3 MAI 2012

M. CHRISTOPHE DUPRAT